

République française

Département de l'Hérault

## COMMUNE DE LE CAYLAR

Séance du 27 novembre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 13/11/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean TRINQUIER*

Présents : 7

*Salle du Conseil Municipal*

Votants: 7

**Présents :** Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE

Pour: 7

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:** André BERTRAND

**Absents:** Julien PRADEL

**Secrétaire de séance:** Christelle DE OLIVEIRA

### Objet: Dénomination des voies - DE\_2024\_042

**Vu** les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi dite 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification en date du 8-9 février 2022 ;

**Considérant** que les voies listées dans le document annexé à cette délibération ne portent pas de dénomination,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en oeuvre ;

**Considérant** qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

**Considérant** que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

**Considérant** l'intérêt communal que représente la dénomination des voies sans nom ;

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide de :

**VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation (liste en annexe de la présente délibération),

**ADOPTER** les dénominations selon le tableau annexé à la présente délibération ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Appellation	Point d'origine	Point d'extrémité	Nouvelle appellation	Longueur en mètres
VOIE SANS NOM - 001	RUE DU CAMP LAURIER	IMPASSE	CHEMIN DE LA SOURCE	425
VOIE SANS NOM - 003	ROUTE DU CAYLAR	CHEMIN DES RIVES	CHEMIN DU SALZET	558,03
VOIE SANS NOM - 004	ROUTE DE SAINT-PIERRE	IMPASSE	CHEMIN DE CATEGAL	214,75
VOIE SANS NOM - 005	D609	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DE LA COUVERTOIRADE	2754,53
VOIE SANS NOM - 007	CHEMIN DES RIVES	VOIE SANS NOM - 050	CHEMIN DE COMBE AZEMA	2263,26
VOIE SANS NOM - 009	VOIE SANS NOM - 001 (CHEMIN DE LA SOURCE)	VOIE SANS NOM - 027 (CHEMIN DE LA MOUISSE)	CHEMIN DES FUMADES	449,49
VOIE SANS NOM - 010	VOIE SANS NOM - 001 (CHEMIN DE LA SOURCE)	VOIS SANS NOM - 009 (CHEMIN DES FUMADES)	CHEMIN DU PIOCH AUNIS	219,14
VOIE SANS NOM - 012	RUE DE LA VILLE	RUE NOTRE-DAME	CHEMIN DES CITERNES	100,13
VOIE SANS NOM - 014	CHEMIN DU CROS	VOIE SANS NOM - 024 (CHEMIN DU CLAUZALS)	CHEMIN DES ABAÏSSES	591,17
VOIE SANS NOM - 015	ROUTE DU CAYLAR	CHEMIN DES RIVES	CHEMIN DU DOMAINE DE CLARISSAC	396,32
VOIE SANS NOM - 016	VOIE SANS NOM - 020 (CHEMIN DES BAUMES)	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DE LIMOUNESQUE	501,94
VOIE SANS NOM - 017	IMPASSE	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DE L'ARAMOUTH	465,39
VOIE SANS NOM - 018	VOIE SANS NOM - 027 (CHEMIN DE LA MOUISSE)	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DU PEYRE BERTRAND	1118,32
VOIE SANS NOM - 019	VOIE SANS NOM - 18 (CHEMIN DU PEYRE BERTRAND)	VOIE SANS NOM - 18 (CHEMIN DU PEYRE BERTRAND)	CHEMIN DE LOULETTE	262,49
VOIE SANS NOM - 020	VOIE SANS NOM - 05 (CHEMIN DE LA COUVERTOIRADE)	VOIE SANS NOM - 017 (CHEMIN DE L'ARAMOUTH)	CHEMIN DES BAUMES	1655,3
VOIE SANS NOM - 021	D142E5	IMPASSE	CHEMIN DU MAS D'AUSSEL	880,77
VOIE SANS NOM - 022	RUE DU CAMP LAURIER	PLACE DE L'EGLISE	RUE DES PUIITS	40,04
VOIE SANS NOM - 024	D9	CHEMIN DU CROS	CHEMIN DU CLAUZALS	694,95
VOIE SANS NOM - 025	CHEMIN DE SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DE SERVIÈRES	5089,28
VOIE SANS NOM - 026	VOIE SANS NOM - 027 (CHEMIN DE LA MOUISSE)	IMPASSE	CHEMIN DE SORBS	699,13
VOIE SANS NOM - 027	CHEMIN DU CROS	VOIE SANS NOM - 020 (CHEMIN DES BAUMES)	CHEMIN DE LA MOUISSE	2221,93
VOIE SANS NOM - 028	D155E2	IMPASSE	CHEMIN DU PRE MONSEIGNES	249,35
VOIE SANS NOM - 029	RUE NOTRE-DAME	VOIE SANS NOM - 012 (CHEMIN DES CITERNES)	CHEMIN DE PATCHOU	97,78
VOIE SANS NOM - 030	D609	D609	AIRE DE LA COUSTÈTE	177,01
VOIE SANS NOM - 031	D142E5	VOIE SANS NOM - 057	AIRE DES TRANSHUMANTS	148,54
VOIE SANS NOM - 033	D142	IMPASSE	CHEMIN DU PIOCH	210,55
VOIE SANS NOM - 034	D142	LIMITE COMMUNALE	CHEMIN DE ROQUELAURE	427,8
VOIE SANS NOM - 035	D142	IMPASSE	CHEMIN DU COUTAL	75,91
VOIE SANS NOM - 036	D142E5	D142E5	AIRE DE LA TRANSHUMANCE	111,54
VOIE SANS NOM - 038	D609	IMPASSE	CHEMIN DU BOSQ	190,72